

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mrs Mahmoud ZAHAF et Ahmed BELAIFA.

GRUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD" Zone Industrielle Ben Arous

BILAN CONSOLIDE (Exprimé en dinars)

| ACTIFS | 2017 | 2016 |
|---|------------------------------|----------------------|
| | Au 31/12/2017 | Au 31/12/2016 |
| ACTIFS NON COURANTS | | |
| Actifs immobilisés | | |
| Immobilisations incorporelles | 1 240 219 | 1 181 752 |
| Moins : amortissement | -1 125 478 | -1 042 539 |
| <i>S/Total</i> | B.1 <u>114 741</u> | <u>139 213</u> |
| Immobilisations corporelles | 87 918 937 | 83 641 831 |
| Moins : amortissement | -60 384 252 | -54 853 547 |
| <i>S/Total</i> | B.2 <u>27 534 685</u> | <u>28 788 284</u> |
| Immobilisations financières | 905 607 | 1 242 980 |
| Moins : Provisions | -56 594 | -56 594 |
| <i>S/Total</i> | B.3 <u>849 013</u> | <u>1 186 386</u> |
| Total des actifs immobilisés | 28 498 439 | 30 113 883 |
| Autres actifs non courants | 167 707 | 679 214 |
| Total des actifs non courants | 28 666 146 | 30 793 097 |
| ACTIFS COURANTS | | |
| Stocks | 33 468 714 | 29 197 182 |
| Moins : Provisions | -2 977 660 | -1 214 508 |
| <i>S/Total</i> | B.4 <u>30 491 054</u> | <u>27 982 674</u> |
| Clients et comptes rattachés | 55 011 127 | 46 294 585 |
| Moins : Provisions | -7 948 551 | -6 487 012 |
| <i>S/Total</i> | B.5 <u>47 062 576</u> | <u>39 807 573</u> |
| Autres actifs courants | 12 160 859 | 11 935 520 |
| Moins : Provisions | -142 492 | -145 061 |
| <i>S/Total</i> | B.7 <u>12 018 367</u> | <u>11 790 459</u> |
| Placement et autres actifs financiers | B.8 464 810 | 785 790 |
| Liquidités et équivalents de liquidités | B.9 8 839 186 | 8 060 593 |
| Total des actifs courants | 98 875 993 | 88 427 089 |
| Total des actifs | 127 542 139 | 119 220 186 |

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

| CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | 2017 | 2016 |
|--|-------------------------------|----------------------|
| | Au 31/12/2017 | Au 31/12/2016 |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital social | 12 000 000 | 12 000 000 |
| Autres capitaux propres | 1 578 627 | 743 331 |
| Réserves consolidées | <u>29 058 000</u> | <u>27 510 208</u> |
| Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice | 42 636 627 | 40 253 539 |
| Résultat de l'exercice consolidé | 9 296 116 | 2 782 017 |
| Total des capitaux consolidé propres avant affectation | 51 932 743 | 43 035 556 |
| INTERETS MINORITAIRES | | |
| Réserves des minoritaires | 1 169 808 | 740 213 |
| Résultat des minoritaires | <u>295 133</u> | <u>786 268</u> |
| Total des intérêts minoritaires | B.10 1 464 941 | 1 526 481 |
| PASSIFS | | |
| Passifs non courants | | |
| Emprunts | B.11 30 587 783 | 32 324 780 |
| Provisions | B.12 <u>2 828 010</u> | <u>1 917 664</u> |
| Total des passifs non courants | 33 415 793 | 34 242 444 |
| Passifs courants | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | B.13 7 870 331 | 9 061 970 |
| Autres passifs courants | B.14 11 614 837 | 9 661 555 |
| Concours bancaires et autres passifs financiers | B.15 <u>21 243 494</u> | <u>21 692 180</u> |
| Total des passifs courants | 40 728 662 | 40 415 705 |
| Total des passifs | 74 144 455 | 74 658 149 |
| Total des capitaux propres et des passifs | 127 542 139 | 119 220 186 |

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

| | | 2017 Au 31/12/2017 | 2016 Au 31/12/2016 |
|---|------|-----------------------|-----------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | |
| Revenus | R.1 | 120 160 216 | 97 458 597 |
| Autres produits d'exploitation | R.2 | 282 682 | 258 378 |
| Total des produits d'exploitation | | 120 442 898 | 97 716 975 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | |
| Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-) | | -5 613 106 | 8 470 863 |
| Achats d'approvisionnements consommés | R.3 | 71 691 158 | 49 042 255 |
| Charges de personnel | R.4 | 19 604 398 | 16 561 159 |
| Dotations aux amortissements et prov | R.5 | 9 999 594 | 8 815 614 |
| Autres charges d'exploitation | R.6 | 10 178 994 | 8 236 295 |
| Total des charges d'exploitation | | 105 861 039 | 91 126 186 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 14 581 859 | 6 590 789 |
| Produits des placements | R.7 | 298 321 | 282 319 |
| Charges financières nettes | R.8 | -3 172 594 | -1 826 103 |
| Autres gains ordinaires | R.9 | 233 000 | 279 743 |
| Autres pertes ordinaires | R.10 | -110 979 | -138 019 |
| RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT | | 11 829 608 | 5 188 729 |
| Impôt sur les bénéfices | R.11 | 2 238 359 | 1 424 538 |
| Eléments Extra-ordinaires (Gains/pertes) | | 0,000 | 195 906 |
| RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE | | 9 591 249 | 3 568 285 |
| Quote-part des intérêts minoritaires | | 295 133 | 786 268 |
| RESULTAT NET PART DE GROUPE | | 9 296 116 | 2 782 017 |

GRUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

| | 2017 Au 31/12/2017 | 2016 Au 31/12/2016 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION | | |
| - Resultat net de l'ensemble consolidé | 9 591 250 | 3 568 285 |
| - <i>Ajustements pour :</i> | | |
| . Amortissements & provisions | 10 295 037 | 9 304 082 |
| . Variation des stocks | -3 999 043 | 4 593 724 |
| . Variation des créances | -7 966 319 | 2 696 835 |
| . Variation des autres actifs | 104 164 | -895 429 |
| . Variation des fournisseurs | -760 737 | -2 369 194 |
| . Variation des autres passifs | 139 941 | -40 959 |
| . Plus ou moins value de cession | -54 490 | -22 844 |
| . Modification comptable | 0 | -36 118 |
| . Quote-part des subventions d'investissements | -70 413 | -70 413 |
| Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation | 7 279 389 | 16 727 969 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT | | |
| - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | -4 585 290 | -2 694 474 |
| - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 56 643 | 43 042 |
| - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières | -44 254 | -221 454 |
| - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières | 566 487 | 507 095 |
| - Décaissement provenant de l'acquisition d'actifs non courants | 0 | -439 994 |
| - Autres flux liés aux opérations d'investissement | 10 | 0 |
| Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement | -4 006 403 | -2 805 785 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT | | |
| - Encaissement suit à l'émission d'actions | 0 | 0 |
| - Acquisition/Cession actions propres | 594 517 | -205 682 |
| - Dividendes et autres distributions | -1 094 102 | -374 291 |
| - Encaissement provenant des emprunts | 1 972 831 | 49 716 |
| - Remboursement d'emprunts | -3 653 650 | -4 498 249 |
| Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement | -2 180 404 | -5 028 506 |
| INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES ETABLISSEMENTS ETRANGERE | 155 343 | 378 194 |
| VARIATION DE TRESORERIE | 1 247 924 | 9 271 872 |
| <i>Trésorerie au début de l'exercice</i> | -9 738 298 | -19 010 170 |
| <i>Trésorerie à la cloture de l'exercice</i> | -8 490 374 | -9 738 298 |

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le Groupe ASSAD est composé à la date du 31/12/2017 des sociétés suivantes :

- La société L'accumulateur Tunisien Assad
- La société Batterie Assad Algérie
- La société Auto Component Export
- La société Assad International
- La société General d'équipements électriques
- La société AS Distribution
- La société Enersys Assad
- La société Enersys Assad North Africa
- La société Enersys Assad Industriel
- La société Assad Batterie Maroc
- La société Batterie Assad Côte d'Ivoire

Les états financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

II- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

II.1 Référentiel Comptable :

Les états financiers consolidés du groupe ASSAD sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur en tenant compte des hypothèses susvisées.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et des co-entreprises, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

II.2 Principes de consolidation :

II.2.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

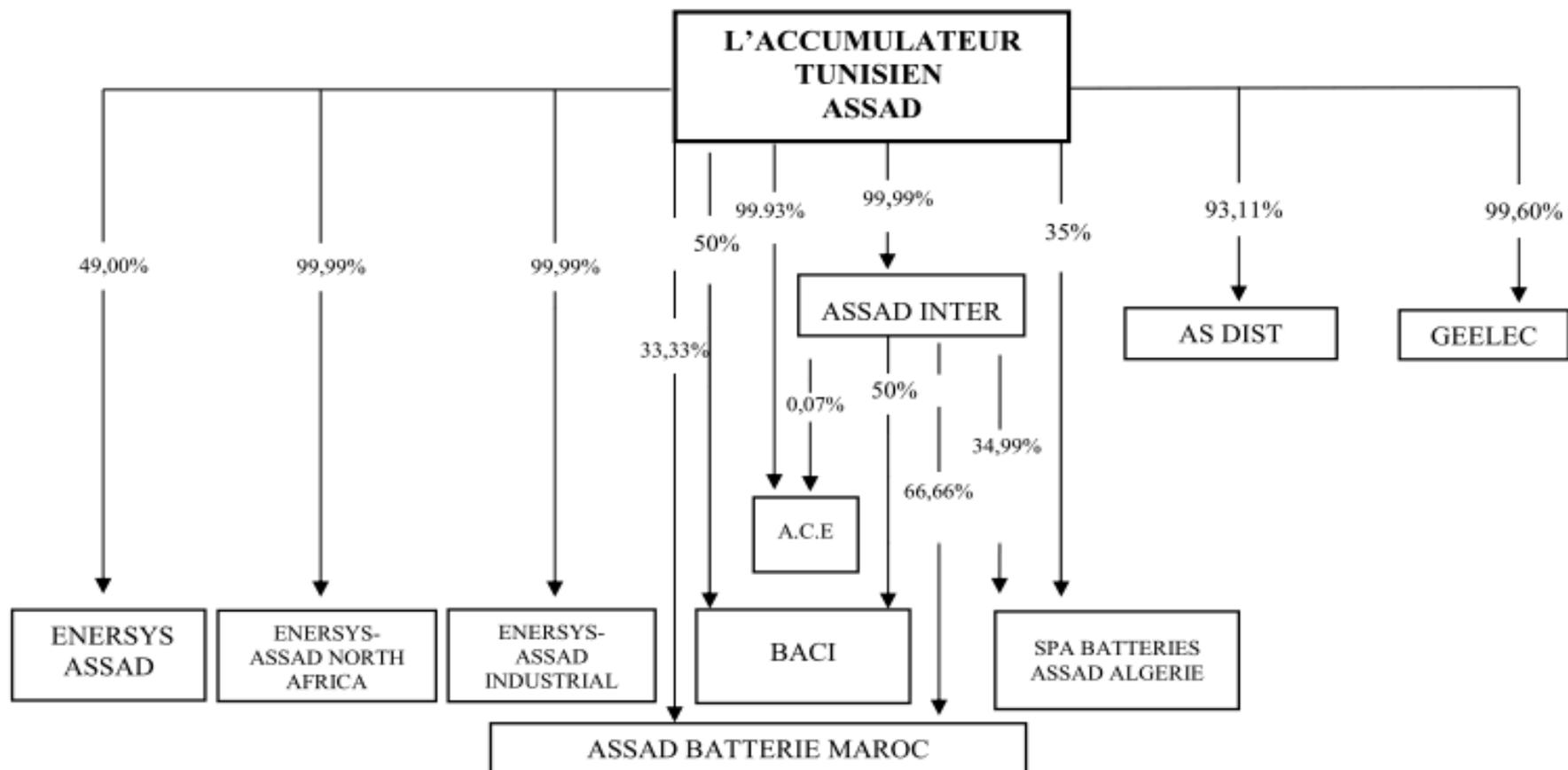
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés dont le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe ASSAD est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ASSAD et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les méthodes et le périmètre de consolidation du Groupe ASSAD sont détaillés à la date du 31/12/2017 comme suit :

| Sociétés | Secteur | % de contrôle | Nature de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|-----------------------------------|-----------|---------------|--------------------|-------------|-----------------------------|
| L'accumulateur Tunisien ASSAD | Industrie | 100 | Contrôle Exclusif | 100 | Intégration globale |
| Batterie Assad Algérie | Industrie | 70 | Contrôle exclusif | 70 | Intégration globale |
| Assad Batterie Maroc | Industrie | 100 | Contrôle exclusif | 100 | Intégration globale |
| Auto Component Export | Commerce | 100 | Contrôle exclusif | 100 | Intégration globale |
| Assad International | Commerce | 100 | Contrôle exclusif | 100 | Intégration globale |
| General d'équipements électriques | Commerce | 100 | Contrôle Exclusif | 100 | Intégration globale |
| AS Distribution | Commerce | 93 | Contrôle Exclusif | 93 | Intégration globale |
| Enersys Assad | Industrie | 49 | Contrôle conjoint | 49 | Intégration proportionnelle |
| Enersys Assad North Africa | Commerce | 100 | Contrôle Exclusif | 100 | Intégration globale |
| Enersys Assad Industriel | Industrie | 100 | Contrôle Exclusif | 100 | Intégration globale |
| Batterie Assad Côte d'Ivoire | Commerce | 100 | Contrôle Exclusif | 100 | Intégration globale |

L'intégration globale : consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- Identification de la «Part du groupe» et des «intérêts minoritaires» dans l'actif net des sociétés consolidées.

L'intégration proportionnelle : c'est est une méthode de consolidation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

II.2.3 Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels et le 30 juin pour des états financiers individuels intermédiaires.

II.2.4 Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de la période et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des périodes antérieures.

II.2.5 Écart d'acquisition «Goodwill»

Aucun écart d'acquisition positif n'est constaté au niveau du groupe ASSAD, vu le fait que toutes les participations remontent à la constitution des sociétés filiales, ou le cas échéant, à des augmentations de capital à la valeur nominale.

II.3 Principes comptables d'évaluation et de présentation :

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit:

II.3.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

II.3.1 Immobilisations corporelles :

Le principe de prorata temporis est respecté pour les biens acquis au cours de la période clôturée au 31 décembre 2017.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

II.3.2 Immobilisations financières :

Figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

II.3.3 Stocks :

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

II.3.4 Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

II.3.5 Dettes en monnaies étrangères :

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de d'arrêté des comptes.

III- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDE

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

III.1 L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

III.2 La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

III.3 L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de la période.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégré globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés contrôlées conjointement avec des partenaires l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

III.4 L'élimination des comptes réciproques :

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupes.

III.5 Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

III.6 Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de la consolidante dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

IV- Notes relatives au bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|--|------------------------|------------------------|
| Assistances techniques | 10 039 | 4 155 |
| Autres immobilisations incorporelles | 198 066 | 198 066 |
| Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés | 3 238 | 3 238 |
| Logiciels | 1 028 876 | 976 293 |
| Sous-total | 1 240 219 | 1 181 752 |
| Amortissement | -1 125 478 | -1 042 539 |
| Total | 114 741 | 139 213 |

B.2. Immobilisations corporelles

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|--|------------------------|------------------------|
| Terrains | 5 667 624 | 5 503 817 |
| Constructions | 9 095 078 | 9 060 766 |
| Matériel & outillage Ind. | 51 498 582 | 49 707 488 |
| Matériel de transport | 2 401 795 | 2 429 728 |
| Agencement & Aménagement & Installations Matériel Industriel | 1 616 625 | 1 608 078 |
| Equipements de bureau | 1 237 531 | 1 159 340 |
| Matériel informatique | 1 355 074 | 1 303 879 |
| Immobilisation à statut juridique particulier | 1 502 556 | 1 502 556 |
| Agencement & Aménagement des terrains | 30 805 | 30 805 |
| Inst. Gén., Agencements & Aménagements des constructions | 4 341 178 | 4 032 439 |
| Agencement & Aménagement & Installations Divers | 5 953 468 | 5 799 984 |
| Immobilisations corporelles en cours | 3 218 538 | 1 502 868 |
| Autres immobilisations corporelles | 83 | 83 |
| Sous total | 87 918 937 | 83 641 831 |
| Amortissement | -60 384 252 | -54 853 547 |
| Total | 27 534 685 | 28 788 284 |

B.3. Immobilisations financières

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Dépôts de cautionnements versés | 231 399 | 537 548 |
| Prêts au personnel | 275 140 | 293 943 |
| Autres Prêts | 31 728 | 0 |
| Titres de participation | 246 036 | 245 801 |
| Emprunt national | 121 304 | 165 688 |
| Sous total | 905 607 | 1 242 980 |
| Provision sur dépôt et cautionnement | -21 013 | -21 013 |

| | | |
|---------------------------------------|----------------|------------------|
| Provision sur prêt personnel | -27 760 | -27 760 |
| Provision sur titres de participation | -7 821 | -7 821 |
| Sous total | -56 594 | -56 594 |
| Total | 849 013 | 1 186 386 |

Les titres de participations se détaillent comme suit :

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|--|------------------------|------------------------|
| BTS | 15 000 | 15 000 |
| Consortium Tunisien des Composants Automobiles | 12 500 | 12 500 |
| Mediterranean Institute of Technology | 90 000 | 90 000 |
| S.M.U (suite partage Sicafe Assad) | 120 000 | 120 000 |
| Sté Rea.Tun.Car (suite partage Sicafe Assad) | 1 | 1 |
| Autres titres de participation | 8 535 | 8 300 |
| Total | 246 036 | 245 801 |

B.4. Autres actifs non courants

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|---------------------|------------------------|------------------------|
| Frais préliminaires | 167 707 | 679 214 |
| Total | 167 707 | 679 214 |

B.5. Stocks

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|--|------------------------|------------------------|
| Matières premières | 12 323 026 | 13 072 340 |
| Matières consommables et pièce de rechange | 4 894 629 | 4 123 995 |
| Produits finis et en cours de production | 16 251 059 | 12 000 847 |
| Sous total | 33 468 714 | 29 197 182 |
| Provision sur stocks | -2 977 660 | -1 214 508 |
| Sous total | -2 977 660 | -1 214 508 |
| Total | 30 491 054 | 27 982 674 |

B.6. Clients et comptes rattachés

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|------------------------------|------------------------|------------------------|
| Clients ordinaires | 45 955 854 | 36 267 013 |
| Clients effets à recevoir | 3 791 149 | 3 540 560 |
| Clients douteux et litigieux | 5 264 124 | 6 487 012 |
| Sous total | 55 011 127 | 46 294 585 |

| | | |
|------------------------|-------------------|-------------------|
| Provisions sur clients | -7 948 551 | -6 487 012 |
| Sous total | -7 948 551 | -6 487 012 |
| Total | 47 062 576 | 39 807 573 |

B.7. Autres actifs courants

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|----------------------------------|------------------------|------------------------|
| Avances et prêts au personnel | 328 372 | 94 045 |
| Charges constatées d'avance | 746 645 | 736 660 |
| Compte d'attente | 97 394 | 96 622 |
| Débiteurs divers | 163 202 | 169 205 |
| Etat, crédit de TVA | 3 907 047 | 4 064 717 |
| Etat, crédit d'IS | 6 805 609 | 6 634 197 |
| Fournisseurs avances et acomptes | 112 498 | 139 982 |
| Produits à recevoir | 92 | 92 |
| Sous total | 12 160 859 | 11 935 520 |
| Provisions sur actifs courants | -142 492 | -145 061 |
| Total | 12 018 367 | 11 790 459 |

B.8. Placements et autres actifs financiers

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|--|------------------------|------------------------|
| Échéances à moins d'un an sur prêt personnel | 156 465 | 320 844 |
| Placements | 308 345 | 464 946 |
| Total | 464 810 | 785 790 |

B.9. Liquidités et équivalents de liquidités

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|
| Autres organismes financiers | 86 645 | 19 |
| Banques | 7 958 094 | 7 660 727 |
| Caisses | 61 251 | 30 539 |
| Chèques à l'encaissement | 585 860 | 300 199 |
| Effets remis à l'encaissement | 75 055 | 8 539 |
| Régie d'avance et accreditif | 72 281 | 60 570 |
| Total | 8 839 186 | 8 060 593 |

B.10. Capitaux propres

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|---------------------|------------------------|------------------------|
| Capital social | 12 000 000 | 12 000 000 |
| Réserves consolidés | 29 058 000 | 27 510 208 |

| | | |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Autres Capitaux Propres | 1 578 627 | 743 331 |
| Résultat de l'exercice consolidé | 9 296 116 | 2 782 017 |
| Total - Capitaux propres | 51 932 743 | 43 035 556 |
| Réserves des minoritaires | 1 169 808 | 740 213 |
| Résultat des minoritaires | 295 133 | 786 268 |
| Total - Intérêts minoritaires | 1 464 941 | 1 526 481 |

B.11. Emprunts

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|-----------------------|------------------------|------------------------|
| Emprunts bancaires | 5 533 943 | 7 130 606 |
| Emprunts obligataires | 25 000 000 | 25 000 000 |
| Emprunts leasing | 53 840 | 194 174 |
| Total | 30 587 783 | 32 324 780 |

B.12. Provisions pour risques et charges

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Provisions pour garanties données | 465 750 | 452 507 |
| Provisions pour risques et charges | 2 362 260 | 1 465 157 |
| Total | 2 828 010 | 1 917 664 |

1. La société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices de 2009 à 2012. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 7 juillet 2014 et a fait ressortir un montant de 1.410.944 DT en principal et pénalités dont 854.165 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La notification a fait l'objet d'une opposition motivée de la part de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » rejetant les principaux chefs de redressement. Toutefois, l'administration fiscale a maintenu sa position initiale lors de sa réponse en date du 19 janvier 2015. Le 5 février 2015, la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » a répondu à l'administration fiscale en maintenant sa position initiale et en appuyant ses propos par plus d'arguments.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de l'ordre de 618.103 DT.

2. La filiale « General d'équipements électriques » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015 et antérieurs. Une notification du résultat de contrôle a été reçue en date du 8 août 2017 et a fait ressortir un montant de 625 002 DT en principal et pénalités dont 538 855 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La provision constatée au niveau des états financiers consolidés pour faire face à ce risque est de l'ordre de 242 857 dinars.

B.13. Fournisseurs et comptes rattachés

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|-------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Fournisseurs d'exploitation | 7 432 286 | 8 357 519 |
| Fournisseurs d'immobilisations | 8 526 | 531 412 |
| Fournisseurs factures non parvenues | 429 519 | 173 039 |
| Total | 7 870 331 | 9 061 970 |

B.14. Autres passifs courants

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Associés, dividendes à payer | 85 010 | 85 238 |
| Caisse de sécurité sociale | 1 329 730 | 1 038 206 |
| Charges à payer | 2 742 215 | 2 653 131 |
| Compte d'attente | 11 418 | 8 462 |
| Comptes courants associés | 48 199 | 34 398 |
| Créditeurs divers | 43 840 | 131 554 |
| Etat, impôts et taxes | 2 502 428 | 2 000 419 |
| Opérations particulières avec l'Etat | 2 182 | 32 039 |
| Personnel charges à payer | 3 510 241 | 2 413 043 |
| Personnel rémunérations dues | 735 229 | 40 182 |
| Clients Avances et acomptes | 0 | 479 448 |
| Ristournes clients | 597 145 | 745 435 |
| Produit constaté d'avance | 7 200 | 0 |
| Total | 11 614 837 | 9 661 555 |

B.15. Concours bancaires et autres passifs financiers

| Désignation | Solde au 31/12/2017 | Solde au 31/12/2016 |
|--|------------------------|------------------------|
| Crédit de préfinancement export | 17 329 000 | 16 161 928 |
| Découverts bancaires | 560 | 1 636 963 |
| Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires | 3 750 118 | 3 522 521 |
| Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing | 103 357 | 287 110 |
| Intérêts courus | 60 459 | 83 658 |
| Total | 21 243 494 | 21 692 180 |

V- Notes relatives à l'état de résultat**R.1. Revenus**

| Désignation | 2017 | 2016 |
|--------------------|--------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 120 160 216 | 97 458 597 |
| Total | 120 160 216 | 97 458 597 |

R.2. Autres produits d'exploitation

| Désignation | 2017 | 2016 |
|--|----------------|----------------|
| Produits de location | 198 220 | 187 965 |
| Quote-part subvention inscrite au résultat | 70 413 | 70 413 |
| Subvention d'exploitation | 14 049 | 0 |
| Total | 282 682 | 258 378 |

R.3. Achats consommés de matières

| Désignation | 2017 | 2016 |
|---|-------------------|-------------------|
| Achats consommés de Plomb | 34 521 060 | 19 643 423 |
| Variation des stocks de MP et autres approvisionnements | 656 306 | -563 771 |
| Achats consommés de matières, fournitures et autres approv. | 29 523 884 | 24 657 485 |
| Achats de pièces de rechange | 2 983 008 | 1 687 328 |
| Autres achats non stockés | 1 050 548 | 691 193 |
| Achats de marchandises | 2 956 352 | 2 926 597 |
| Total | 71 691 158 | 49 042 255 |

R.4. Charges de personnel

| Désignation | 2017 | 2016 |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Salaires bruts | 16 082 034 | 13 506 567 |
| Cotisation sécurité sociale | 3 211 823 | 2 796 443 |
| Autres charges de personnel | 310 541 | 258 149 |
| Total | 19 604 398 | 16 561 159 |

R.5. Dotations aux Amortissements et aux Provisions

| Désignation | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles | 80 787 | 75 983 |
| Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles | 5 576 673 | 6 260 279 |
| Dotation aux résorptions des charges reportées | 54 128 | 171 155 |
| Dotation aux provisions | 5 560 364 | 3 723 025 |
| Reprises sur provisions | -1 272 358 | -1 414 828 |
| Total | 9 999 594 | 8 815 614 |

R.6. Autres charges d'exploitation

| Désignation | 2017 | 2016 |
|---|-------------------|------------------|
| Déplacement, mission et réception | 605 622 | 514 156 |
| Redevances | 50 019 | 47 835 |
| Divers services extérieurs | 557 881 | 269 461 |
| Entretien et réparation | 860 526 | 497 137 |
| Frais de transport | 1 365 006 | 1 097 232 |
| Frais postaux et de télécommunication | 274 596 | 191 770 |
| Honoraires | 1 581 291 | 1 765 148 |
| Impôts et taxes | 1 035 120 | 851 166 |
| Jetons de présence | 295 618 | 171 198 |
| Location | 1 312 561 | 1 038 633 |
| Personnel extérieur à l'entreprise | 249 890 | 171 169 |
| Primes d'assurance | 334 813 | 327 759 |
| Publicité, publication et relation publique | 931 533 | 679 983 |
| Services bancaires et assimilés | 690 051 | 555 954 |
| Sous-traitance générale | 34 469 | 57 694 |
| Total | 10 178 994 | 8 236 295 |

R.7. Produits de placements

| Désignation | 2017 | 2016 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Divers Produits | 291 288 | 276 098 |
| Produits nets des titres SICAV | 7 033 | 6 221 |
| Total | 298 321 | 282 319 |

R.8. Charges financières nettes

| Désignation | 2017 | 2016 |
|--|-------------------|-------------------|
| Charges d'intérêts nettes | -4 183 429 | -4 280 754 |
| Gains de change | 4 634 930 | 3 864 412 |
| Pertes de change | -3 618 875 | -1 409 761 |
| Pertes sur créances liées à des participations | -5 220 | 0 |
| Total | -3 172 594 | -1 826 103 |

R.9. Gains ordinaires

| Désignation | 2017 | 2016 |
|--|----------------|----------------|
| Gains sur éléments non récurrents | 166 373 | 256 381 |
| Plus-value sur cession d'immobilisations | 66 627 | 23 362 |
| Total | 233 000 | 279 743 |

R.10. Autres pertes ordinaires

| Désignation | 2017 | 2016 |
|---|-----------------|-----------------|
| Moins-value sur cession d'immobilisations | -12 137 | -518 |
| Pertes sur éléments non récurrents | -98 842 | -137 501 |
| Total | -110 979 | -138 019 |

R.11. Impôts sur les bénéfices

| Désignation | 2017 | 2016 |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Impôts sur les sociétés | 2 238 359 | 1 424 538 |
| Total | 2 238 359 | 1 424 538 |

Etat de Flux de trésorerie :

F.1- Trésorerie Début et fin de l'exercice :

| Désignation | 2017 | 2016 |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| Autres organismes financiers | 86 645 | 19 |
| Banques | 7 958 094 | 7 660 727 |
| Caisses | 61 251 | 30 539 |
| Chèques à l'encaissement | 585 860 | 300 199 |
| Effets remis à l'encaissement | 75 055 | 8 539 |
| Régie d'avance et accreditif | 72 283 | 60 570 |
| Sous total | 8 839 186 | 8 060 593 |
| Crédit de préfinancement export | -17 329 000 | -16 161 928 |
| Découverts bancaires | -560 | -1 636 963 |
| Sous total | -17 329 560 | -17 798 891 |
| Total | -8 490 374 | -9 738 298 |

Evénements postérieurs

Ces états financiers consolidés sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 Février 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2017

Messieurs les actionnaires
de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD »

Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion

En exécution de la mission du commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 Juin 2016, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'accumulateur Tunisien ASSAD** » et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

| | |
|---|---------------|
| Un total net des capitaux propres (part du Groupe) de | 51 932 743TND |
| Dont un bénéfice de la période (part du Groupe) de | 9 296 116TND |

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'accumulateur Tunisien ASSAD** » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Observations

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers consolidés B.12. « Provisions pour risques et charges » qui expose les faits suivants :

- 1- La société mère « L'accumulateur Tunisien ASSAD » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices de 2009 à 2012. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 7 juillet 2014 et a fait ressortir un montant de 1.410.944 DT en principal et pénalités dont 854.165 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La notification a fait l'objet d'une opposition motivée de la part de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » rejetant les principaux chefs de redressement. Toutefois, l'administration fiscale a maintenu sa position initiale lors de sa réponse en date du 19 janvier 2015. Le 5 février 2015, la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » a répondu à l'administration fiscale en maintenant sa position initiale et en appuyant ses propos par plus d'arguments.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de l'ordre de 618.103 DT.

- 2- La Filiale « GENERAL D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES « GEELEC » » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015 et antérieurs. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 08 Août 2017 et a fait ressortir un montant de 625 002 dinars en principal et pénalités dont 538 855 dinars de reports d'IS et de TVA non acceptés. La notification a fait l'objet d'une opposition de la part de la société.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de 242 857 dinars.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au responsable de gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les

questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Fait à Tunis, le 30 avril 2018

**Les Commissaires aux Comptes Associés -
M.T.B.F**

Ahmed BELAIFA

Cabinet ZAHAF & Associés

Mahmoud ZAHAF